

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2015

ADAPTATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE - (N°
2937)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par
M. Raimbourg, rapporteur

ARTICLE 4 TER

A l'alinéa 10, substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.